



DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2024/2025

Nom :Prénom :

Date de naissance :Lieu de naissance :

Nom des parents (si différent) :

Profession des parents :

- Parent :
- Parent :

Tél. domicile :Tél. bureau :

Tél. mobile :

Adresse :

Code postal :Ville :

Adresse email :

Renseignements importants en cas d'accident

N° sécurité sociale :

Nom et n° de mutuelle :

N° d'adhésion :

Personne à prévenir :Tél. :

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT :

Demande de licence complète :

- Certificat médical obligatoire pour toutes les adhésions avec le N° du médecin lisible
- 1 photo d'identité



Obligatoire pour ceux qui font de la compétition

✓ Attestation prélèvements et examens pour contrôle antidopage	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
✓ Formulaire à demander à votre sécurité sociale pour les compétitions à l'étranger		<input type="checkbox"/>
✓ Carte d'identité et sortie de territoire pour les mineurs		<input type="checkbox"/>
✓ Casque obligatoire homologué ISU (le coût est de 60€)		<input type="checkbox"/>

TARIFS INSCRIPTIONS

	Courant du 1er trimestre		A partir du 2ème trimestre		A partir du 3ème trimestre	
	Par adhérent	Adhérent même famille	Par adhérent	Adhérent même famille	Par adhérent	Adhérent même famille
Avec Licence						
Loisir Meudonnais	260€ <input type="checkbox"/>	170€ <input type="checkbox"/>	170€ <input type="checkbox"/>	120€ <input type="checkbox"/>	90€ <input type="checkbox"/>	70€ <input type="checkbox"/>
Compétition Meudonnais	300€ <input type="checkbox"/>	210€ <input type="checkbox"/>	210€ <input type="checkbox"/>	150€ <input type="checkbox"/>		
Loisir Extérieurs	300€ <input type="checkbox"/>	210€ <input type="checkbox"/>	210€ <input type="checkbox"/>	150€ <input type="checkbox"/>	130€ <input type="checkbox"/>	110€ <input type="checkbox"/>
Compétition Extérieurs	340€ <input type="checkbox"/>	235€ <input type="checkbox"/>	235€ <input type="checkbox"/>	170€ <input type="checkbox"/>		

Possibilité de régler en 3 fois

Règlement en une fois par chèque

Règlement en 3 fois par chèques de valeur équivalente

Etablir un chèque de **350 €** de caution pour le pack que le club met en location

Ce chèque ne sera pas encaissé, sauf en cas de perte ou de grosses détériorations du matériel, il vous sera rendu en fin de saison.

Etablir un chèque séparé de **130 €** pour la location du pack

Tous les chèques sont à établir à l'ordre de l'A.S.M.V.

**TOUS CES DOCUMENTS SERONT OBLIGATOIREMENT
A FOURNIR DES L'INSCRIPTION DE L'ADHERENT**

**Date et Signature du (de la) patineur(se)
ou du représentant légal**

Le Président



MATERIEL EN LOCATION

Dans le cadre de la pratique du patinage de vitesse, le club ASMV met à disposition du matériel en location, sous forme de pack au prix de 130€.

Ce pack est composé :

- D'une combinaison spécifique Taille :
- D'une paire de patins de vitesse N°:
- D'une paire de protège-lames Oui Non

Le casque homologué est obligatoire, il n'est pas compris dans ce pack, il est en vente au club au prix de 60€.

En cas de dégradation, de perte, ou de casse du matériel, des dédommagements vous seront demandés via le chèque de caution (350€), et s'articuleront de la façon suivante :

- Combinaison spécifique 200€
- Patins de vitesse 350€
- Protège-lames 20€
- Lacets 10€

Ce matériel est spécifique et difficile à se procurer, de ce fait nous vous prions d'y apporter le plus grand soin (des conseils vous seront donnés, et n'hésitez pas à vous rapprocher de nous pour avoir des informations sur l'entretien).

Je soussigné avoir pris connaissance du montant des dédommagements en cas de détérioration, de perte, ou de casse du matériel mis à ma disposition. Je m'engage à entretenir ce dernier.

Fait le :

**Date et Signature du (de la) patineur(se)
ou du représentant légal**

A :

Faire précéder la signature de la mention « Lu et approuvé »

Chèque de caution n°:

Date :



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur se trouve sur le site <http://asmv.free.fr/>

Le patineur/se ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur.

CHARTRE DU PATINEUR(SE)

La charte du patineur se trouve sur le site <http://asmv.free.fr/>

Le patineur/se ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance de la charte du patineur.

Nom et prénom :

**Date et Signature du (de la) patineur(se)
ou du représentant légal**

.....

INFORMATION

Les données recueillies à l'occasion de la prise de licence peuvent faire l'objet d'un traitement qui conformément au règlement générale sur la protection des données vous donne un droit d'accès et de rectification, d'effacement et d'opposition. Les licenciés sont donc invités à se reporter sur le site fédéral à la rubrique RGPD pour l'exercice de leurs droits



AUTORISATION POUR MINEURS SAISON 2024/2025

Je soussigné,

Demeurant au

.....

.....

Agissant en tant que parent – représentant légal de

décide de retenir la solution suivante : A

B

A – Mon enfant sera accompagné à l'entraînement et remis en main propre au responsable de la séance. Il ne pourra quitter seul les lieux en fin de séance.

B – Mon enfant se rendra et pourra quitter seul la séance d'entraînement.

Dans le cas A, il vous est demandé, de remettre votre enfant en main-propre à l'entraîneur en début de séance et de venir le récupérer à l'intérieur de la patinoire en fin de séance.

J'autorise le club en cas d'accident de mon enfant à prendre toutes les mesures nécessaires notamment de le faire transporter dans un établissement hospitalier.

Personne(s) à prévenir en cas d'urgence :

..... N° de Tél. :

..... N° de Tél. :

..... N° de Tél. :

A

Le

Signature,



AUTORISATION DROIT A L'IMAGE SAISON 2024/2025

Conformément au code du sport et plus largement des lois et règlements français :

Je soussigné(e),.....

Né(e) le : à :

Demeurant :

Adhérent au club de : Sous le N° FFSG :

Ou*

Représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur :

Adhérent au club de : Sous le N° FFSG :

Lors des entraînements ou des différentes compétitions :

1. Déclare par la présente et ce dans le cadre exclusif des activités conduites par l'ASMV et ses membres, autoriser que mon activité de patinage soit filmée, enregistrée ou photographiée et utilisée par le club et/ou la FFSG pour la promotion de leurs activités et dans le cadre de leur objet :

- Oui

- Non

2. Représentant(e) légal(e) de l'enfant mineur.....né(e) le :

déclare par la présente et ce dans le cadre exclusif des activités conduites par l'ASMV et ses membres, autoriser que l'activité de patinage de mon enfant soit filmée, enregistrée ou photographiée et utilisée par le club et/ou la FFSG pour la promotion de leurs activités et dans le cadre de leur objet :

- Oui

- Non

Je remets la présente autorisation au responsable de l'association affiliée à la FFSG au sein de laquelle je suis licencié(e) - mon enfant est licencié(e)*.

Visa du Club :

Autorisation établie à :

Date :

Signature du patineur(se) ou du représentant légal

*rayer la mention inutile



NOTE RESERVEE AUX ADHERENTS QUI FONT DE LA COMPETITION

Pour éviter tout problème, les dirigeants du club sont amenés à rappeler les règles fondamentales de fonctionnement d'un club.

Nous vous rappelons les points suivants :

- Les patineurs, majeurs ou mineurs, qui sont amenés à se déplacer en compétition ou en stage sans leurs parents, doivent être munis en plus de la lettre de décharge parentale pour intervention médicale, d'une carte d'identité ou d'un passeport en cours de validité.

- Pour les déplacements à l'étranger :
 - l'attestation d'autorisation de sortie de territoire est obligatoire et est délivrée uniquement pour la période du déplacement.
C'est aux parents de s'assurer de la validité de celle-ci.
 - vous devez également vous procurer la carte européenne d'assurance maladie. Vous devez en faire la demande auprès de votre CPAM. Elle est valable un an.
 - Nous vous demandons donc de bien vouloir joindre à votre dossier, comme demandé, une photocopie de la carte d'identité ou du passeport. Si les enfants n'ont aucun de ces papiers, nous vous invitons à faire le nécessaire rapidement auprès des instances compétentes.

Avec nos remerciements

Les membres du bureau

ATTESTATION

PATINAGE ARTISTIQUE

DANSE SUR GLACE

VITESSE / SHORT-TRACK

PATINAGE SYNCHRONISE

BALLET SUR GLACE

BOBSLEIGH

LUGE

SKELETON

CURLING

Conformément au Code du Sport, dans le cadre de la prévention de la santé des sportifs et de la lutte contre le dopage, et relativement aux textes réglementaires visant à la mise en œuvre des prélèvements et examens effectués par les instances compétentes (contrôles);

Je soussigné(e),.....

représentant (e) légal(e) de l'enfant mineur.....né(e) le :.....

Autorise

N'autorise pas

que soit effectué sur mon enfant un prélèvement sanguin ou salivaire.

Je remets la présente attestation au Responsable de l'Association affiliée au sein de laquelle on enfant est licencié(e). J'ai conscience que l'absence d'autorisation parentale pourra être considérée comme un refus de se soumettre aux mesures de contrôles diligentées par les Services de l'Etat et/ou les Fédérations internationales.

Club de rattachement de l'enfant :.....

Visa du Club :.....

Attestation établie à :.....

Date:...../...../.....

Signature du représentant légal.....

Nom prénom du médecin : _ _ _ _ _

Spécialité : _ _ _ _ _

Adresse : _ _ _ _ _

_ _ _ _ _

Téléphone : _ _ _ _ _

N° RPPS : _ _ _ _ _

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Docteur _ _ _ _ _

certifie que _ _ _ _ _ ,

né(e) le _ _ _ _ _

ne présente, ce jour, aucune contre-indication cliniquement apparente à la pratique du short-track y compris en compétition

Fait à la demande de l'intéressé et remis en main propre

A : _ _ _ _ _ le : _ _ _ _ _

Signature et cachet du médecin

